



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

14 villes de la Couronne nord réclament l'aménagement de voies réservées au transport en commun sur l'Autoroute 15

Montréal, le 21 avril 2015 – Une région connaissant l'une des plus fortes croissances démographiques de tout le Québec. Un parc automobile en hausse constante. Un corridor autoroutier atteignant son point de rupture. Des heures de pointe s'étirant jusqu'à 4 heures durant, matin et soir. Des pertes de productivité entraînant des coûts de plusieurs milliards de dollars. Autant d'éléments qui plaident en faveur d'une action immédiate pour l'aménagement de voies réservées au transport en commun sur l'axe A-15 nord, entre l'Autoroute 50 et la station de métro Montmorency, à Laval. C'est le message pressant que lancent aujourd'hui au gouvernement du Québec et à l'Agence métropolitaine de transport quatorze villes de la Couronne nord, membres du Conseil intermunicipal de transports Laurentides (CITL).

Au terme de 10 années à faire des représentations sur ce dossier jugé prioritaire, et alors que l'AMT a elle-même mis sur pied le Comité d'axe A-15, en mai 2012, au sein duquel les partenaires ont identifié l'aménagement de voies réservées comme l'intervention la plus susceptible d'améliorer la fluidité de la circulation sur cet important corridor, les élus membres du CITL déplorent grandement le fait que le projet n'en soit encore qu'au stade de l'étude dans le programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017 que l'AMT adoptera cette semaine. Une absence d'action concrète quasi incompréhensible, en tenant compte du fait que le Ministère des Transports du Québec prévoit entreprendre des travaux majeurs de réfection sur l'A-15 à Laval et de reconstruction au pont Gédéon-Quimet.

« La congestion sur l'A-15, qui s'étend à présent jusqu'à Mirabel aux heures de pointe, entraîne des coûts socio-économiques qui se chiffrent en termes de milliards de dollars, en plus d'affecter sérieusement la qualité de vie des citoyens et de l'environnement et de compromettre l'avenir même du transport en commun », de dénoncer le président du CITL et maire de Saint-Eustache, M. Pierre Charron. Une situation qui ne peut aller qu'en s'aggravant, puisque, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, dans la période comprise entre 2006 et 2031, la région des Laurentides aura connu une croissance de 34 % de sa population. En parallèle, on note une hausse constante du nombre d'automobiles circulant sur le territoire, que les récentes données de l'Enquête Origine Destination 2013 établissent à 18 % depuis 2008, soit la 2^e plus marquée de toute la région métropolitaine, après Laval. Plus inquiétant encore, le nombre de passagers par voiture qui décroît sensiblement, selon l'étude.

Cette combinaison de facteurs fait de l'A-15 l'une des autoroutes les plus achalandées du Québec, comme l'attestent les 180 000 véhicules qui l'empruntent chaque jour. Les passages sur ses ponts, eux, équivalent au nombre de passages quotidiens observés sur le pont Champlain et dans le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. À eux seuls, ces chiffres plaident en faveur de l'aménagement de voies réservées. Qui plus est, la solution a été reconnue par le

gouvernement du Québec et l'Agence métropolitaine de transport, en plus d'être fortement appuyée par la Communauté métropolitaine de Montréal et une vaste coalition d'acteurs politiques et socio-économiques. *« Elle a été analysée et chiffrée. Des études ont démontré sa faisabilité. Bien que le projet fasse l'unanimité, que ses impacts aient été mesurés, aucune action concrète ne laisse espérer sa proche réalisation. Le contexte d'austérité ne saurait en rien justifier l'inaction dans ce dossier, qui s'avère beaucoup plus coûteuse que l'investissement requis pour solutionner une problématique qui affecte aussi sérieusement l'économie de toute une région, et, par extension, celle du Québec tout entier. L'inaction a un coût que nous n'avons plus les moyens de payer»*, de poursuivre M. Charron.

Une entrave au développement du transport en commun

D'autres constats justifient de faire de l'aménagement de voies réservées sur l'A-15 une priorité incontournable, dont la forte demande en transport en commun dans l'axe A-15 Saint-Jérôme / Métro Montmorency. Avec 183 départs quotidiens, les trajets sur cet axe représentent 37,3 % de l'achalandage de tout le réseau du CITL. *« Les autobus sont bondés et la congestion est telle que les usagers voyagent debout sur des trajets s'étirant jusqu'à 55 minutes, et ce, juste entre Sainte-Thérèse et la station de métro Montmorency, là où la durée normale du trajet devrait être d'au plus 17 minutes. Dans ces conditions, le recours au transport en commun est de moins en moins attractif aux yeux des automobilistes. L'avenir du transport en commun et son apport à l'économie de la région – et des régions voisines – passe par son efficacité. Sans mesure correctrice appropriée, cet avenir est sérieusement compromis»*, a poursuivi pour sa part la vice-présidente du CITL et mairesse de Sainte-Thérèse, Mme Sylvie Surprenant.

Une vaste campagne de sensibilisation grand public

Le CIT Laurentides entend faire la promotion active de ce projet essentiel, duquel dépendent des facteurs aussi cruciaux que l'avenir du transport en commun, la compétitivité et la productivité de toute une région, ainsi que la qualité de vie des citoyens et la qualité de l'environnement. Et lance à cette fin une campagne afin de sensibiliser la population et les décideurs à l'urgence d'agir, sous le thème de « Ma voix pour la voie ». Selon la mairesse de Boisbriand, Mme Marlène Cordato : *« L'importance de ces enjeux est telle que le CITL entend déployer une panoplie de moyens au cours des prochains mois, affichage sur les autobus, panneaux autoroutiers, publicité dans les hebdomadaires régionaux et sur les médias sociaux, blitz de signatures d'une pétition à bord des autobus, dans les gares et les terminus, sollicitation d'appuis auprès d'acteurs politiques et socio-économiques de la région. Tout sera mis en œuvre pour convaincre que le temps est définitivement venu de passer de la parole aux actes»*, assure-t-elle.

En conclusion, les élus affirment que l'action de l'AMT et du MTQ doit être guidée par la nécessité de mettre en œuvre une vision structurée du développement du transport collectif sur la Couronne nord, là où les besoins se font les plus pressants et où ils continueront de l'être. Une assertion d'autant plus justifiée que la région connaît aussi la plus forte croissance des déplacements en transports collectifs, la meilleure des cinq grands secteurs de la région métropolitaine selon l'enquête Origine Destination 2013. Quant aux données du CITL, celles-ci indiquent effet un accroissement spectaculaire de l'achalandage atteignant 63,6 %, pour la seule période comprise entre 2006 et 2012.

À propos du Conseil intermunicipal de transport Laurentides

Ayant pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement, le

Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) est l'organisme de transport responsable de la planification et de l'exploitation du transport en commun pour quatorze municipalités de la couronne nord de Montréal comprises dans la région des Laurentides. Quelque 372 000 personnes, réparties sur les territoires des MRC de Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Mirabel et une partie de la MRC Rivière-du-Nord sont ainsi desservies par le CITL, sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal. Annuellement, le CITL assure plus de 6,3 millions de déplacements réguliers, et plus de 190,000 déplacements en transport adapté.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Chantal Ratté
Directrice générale adjointe
Tél. : 450 430-3011, poste 222